

Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.

Tel : 02 99 79 80 87

Internet : www.tresor.cgt.fr

E-Mail : cgt.035@cp.finances.gouv.fr

CTPL du 27 02 2004

Un seul point était à l'ordre du jour :

L'organisation du recouvrement contentieux de la redevance audiovisuelle :

On nous a répété ce qu'on avait déjà entendu à propos de l'Impôt sur les Sociétés, on sait ce qu'il en est advenu.

- Travailler autrement et plus efficacement.
- Les petits postes ont des difficultés à gérer cette application.
- Ce n'est pas la mission la mieux couverte.

Qu'a t'on appris de nouveau : très peu de choses que nous ne sachions déjà :

- Regroupement du contentieux sur Rennes Colombier.
- Fin de l'IS en novembre.
- Début des prises en charge des EPE en avril 2004.

Aux dires même de la Direction, la période septembre- octobre sera difficile. L'équipe de dépannage sera appelée en renfort, mais pas à hauteur du déficit.

Si nécessaire, des vacataires pourront être recrutés au niveau du poste.

Nous avons souligné le manque crucial en personnel, d'autant que l'actuel agent chargé des EPE, est aussi régulièrement d'astreinte téléphonique comme l'ensemble de ses collègues.

Pour la Direction, tout est question d'organisation au sein du poste !

Formation CERA :

Quelques agents seront formés en mai – juin (dont 1 ou 2 de l'ERD), puis plus tard l'ensemble des agents du poste.

Nous nous sommes déjà exprimés sur le fond de la réforme, (voir expressions précédentes).

La CFDT a fait venir comme experte, Mme Lavanant du centre de la redevance, qui n'a à aucun moment pris la parole. Peut être aurait elle eu du mal à justifier et expliquer les contradictions écrites le 6 février sur le site internet de son syndicat, dans le compte rendu de la réunion de Bercy concernant les EPE de la redevance (dépêche 02/04), mais alors pourquoi venir et se taire ?

« Nous avons d'abord regretté que le recouvrement contentieux redevance ne puisse être géré en totalité dans les centres »
et 2 lignes plus loin

« Si la départementalisation des EPE est mise en place, la relation de proximité avec le contribuable n'existera plus »

Autrement dit : Il faut regrouper au niveau des centres de la redevance (soit 5 en tout), mais pas des départements. Comprenez qui pourra !

Malgré cela, les 3 organisations syndicales ont voté contre ce transfert de compétences.

Concernant les travaux de Rennes Colombier :

Les crédits du ministère ont été affectés à la Commission Administrative Régionale.

Recrutement fin mars d'un maître d'œuvre en lien avec la DPMA.

Fin avril : appel d'offre dans la presse.

Début mai : ouverture des plis.

Fin mai : signature des marchés.

- Esquisse : 3 semaines.
- Avant projet sommaire : 3 semaines.
- Avant projet définitif : 4 semaines
- Projet définitif : 8 semaines.

Ensuite : Définition des lots et lancement des appels d'offres. Choix, réception, validation, notification des marchés :

AU MIEUX : DEBUT DES TRAVAUX : NOVEMBRE OU DECEMBRE 2004 (câblage et installation des locaux provisoires).

Déménagement dans ces locaux avec le mobilier du DI dans la première quinzaine de janvier. Quelques pistes sont à l'étude (avenue Janvier ou magasin connexion Bd de la Liberté).

Nous avons les plus grandes craintes sur ce planning particulièrement serré et espérons que les agents n'auront pas de nouveau à en faire les frais.

L'ensemble des projets et travaux devrait être discuté avec tout le personnel.

Nous demandons que les recommandations du médecin Hygiène et Sécurité soient prises en compte, notamment l'accès des handicapés.

Questions diverses :

Centre d'Encaissement de Rennes :

- A ce jour : une seule candidature suite à l'appel lancé par la TG, qui n'est pas véritablement mobilisateur, la preuve en est. Nous demandons que les difficultés et les servitudes de ce poste soient prises en compte, au niveau des horaires et de la rémunération.
- Concernant le recrutement d'Agents de Service, la TG lors du recrutement du CEA a établi une liste de 5 candidats complémentaires qui seront contactés en priorité.
- Concernant le fonctionnement, les postes pourront se connecter au CER et auront accès à une image du chèque ou TIP encaissé.

Déménagement du DI : Suite...mais pas fin.

Il a été dit lors de la CAP, que le départ des agents du centre des pensions pourrait n'intervenir qu'en 2007 et l'ordinateur Bull ne jamais déménager.... **De navigation à vue, on passe à navigation dans le brouillard.**

**Tous ensemble avec nos diversités.
Faisons entendre notre voix.**

LE 11 MARS JE VOTE CGT

Jean Yves Détoc	DI Exploitation	02 99 65 30 37	jean-yves.detoc@cp.finances.gouv.fr
Laurent Pruvost	DI Programmation	02 99 65 30 47	laurent.pruvost@cp.finance.gouv.fr